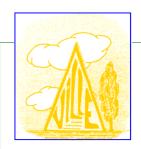


L'église avant sa destruction pendant la guerre de 1914/1918



Sources : Archives départementales de l'Oise



N° 64 2ème Trimestre 2010

Le Mot du maire

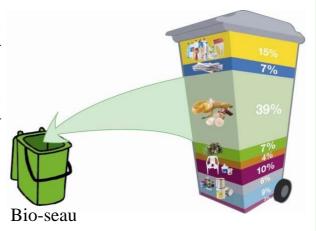


Encore plus de compostage

En moyenne, sur le territoire du SMVO (Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise) dont fait partie la Communauté de Communes du Pays Noyonnais), après le tri, dans une poubelle il reste environ 39% de bio déchets, déchets valorisables en compost.

C'est pourquoi cette année le Pays Noyonnais met l'accent sur la pratique du compostage des déchets de cuisine, et vous invite à alléger vos poubelles tout en apportant un engrais naturel à votre jardin.

Prochainement, la Communauté de Communes du Pays Noyonnais mettra **gratuitement** à la disposition des personnes qui le souhaitent un « **Bioseau** ». Vous pourrez y mettre les déchets de cuisine afin de faciliter leur acheminement vers votre composteur ou tout simplement vers un petit espace réservé à cet effet dans votre jardin. Situé dans votre cuisine, il facilitera votre quotidien et vous rappellera la nécessité d'orienter vos déchets alimentaires ailleurs que dans votre poubelle.



Quels déchets de cuisine composter?

- Epluchures de fruits et légumes
- Restes de repas d'origine végétale
 - Coquilles d'œufs
 - Filtres à café

Sachets de thé ou infusion

Vous pouvez dès à présent venir retirer un bon de réservation d'un bio-seau au secrétariat de mairie

Un référent dans votre commune

Pour vous aider à entrer dans cette démarche écologique et citoyenne, un référent se tient à disposition dans chaque commune.

A Ville, c'est Monsieur Gilles Trouillet qui a été désigné par le conseil municipal pour assurer cette fonction de « Maître Composteur ».

N'hésitez pas à le contacter pour toute question sur le compostage.

Vous pouvez également vous adresser au service environnement de la communauté de communes du Pays Noyonnais : 03.44.09.60.55 ou http://www.paysnoyonnais.fr

De même, les efforts de tri sont à poursuivre car il y reste dans une poubelle, après le tri, environ 15% d'emballages et 7% de papiers et journaux (tout le monde ne trie pas encore....)

« Aidez nous à maîtriser l'environnement et à maîtriser les coûts »''

La mairie vous informe



RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens nés en AVRIL, MAI, JUIN 1994 sont invités à venir se faire recenser en mairie dès leur seizième anniversaire. **Se faire recenser est obligatoire**. Une attestation vous sera demandée lors de votre inscription aux examens et pour le permis de conduire.

FETE DE LA VICTOIRE

La cérémonie du 8 mai aura lieu à 14 heures au Monument aux Morts, en présence de la Vaillante de Chiry et des associations. Rassemblement à la mairie à 13h45.

Après la cérémonie, verre de l'amitié à la mairie.

http://www.villinfos.fr

C'est l'adresse du nouveau site internet de la mairie.

Après plusieurs années de gestion du site, Monsieur Stourm a souhaité laisser la main. Nous le remercions et le félicitons pour le travail qu'il a accompli.

Le nouveau site est administré par David Cresson.

Vous y trouverez toutes les informations.

N'hésitez-pas à nous contacter pour nous faire part de vos observations ou de vos suggestions.

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DES PORTES DU CIMETIERE

A compter du 1er avril 2010, le cimetière de Ville sera ouvert suivant les horaires ci-dessous :

Horaires d'Eté: du 1er mars au 31 octobre

de 8 heures à 19 heures

Horaires d'Hiver : du 1^{er} novembre au 28 février

de 8 heures à 17 heures

(Arrêté du maire du 30 mars 2010)





LE TEMPS DES SEMIS

Afin de préserver les semis et les jeunes pousses, il est demandé à tous les propriétaires de pigeons de bien vouloir les garder enfermés. Merci à tous de votre compréhension.

ETAT CIVIL

Naissances

Imen QASSI, le 11 février Chloé CARRASCO, le 17 février Théo SILLY, le 23 février

Décès Madame Denise LEGRAND, le 13 mars

Réunion du 22 janvier

<u>Présents</u>: Mmes et Ms Barbillon - Hallu - Valck - Trouillet - Talon - Avot - Gimaret - Brunel - Cresson - Bonenfant - Delenclos - Loir - Lejop - Muchembled - Colinet formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : M. Muchembled

Compte rendu de la réunion du 16 novembre 2010 adopté.

Remplacement de la chaudière à la mairie-école - Demande de subvention D.G.E.

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la chaudière qui alimente la mairie et l'école en chauffage, est vétuste et qu'il est nécessaire de la remplacer.

Le devis s'élève à 11 489.10 €Hors Taxes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- De réaliser les travaux de remplacement de la chaudière de la mairie-école en 2010.
- De demander une subvention dans le cadre de la D.G.E au taux de 40%.
- D'établir le plan de financement comme suit :

Montant prévu des travaux HT : 11 489.10 € Subvention DGE (40%) : 4 595.64 € Budget Primitif commune 2010 : 6 893.46 €

Monsieur le maire est autorisé à déposer la demande de subvention, puis à procéder aux appels d'offres et à la réalisation des travaux après que la subvention aura été accordée

<u>Convention Assistance Juridique avec le Centre de Gestion</u> de l'Oise

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Oise propose une assistance juridique aux communes avec mise à disposition d'un service juridique.

Ce service est mis à disposition de la collectivité pour 1 heure par mois et facturé 70 € Si la collectivité n'utilise pas le service pendant le mois, aucune facturation n'est établie. La convention est conclue pour une durée de 1 an renouvelable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- · Décide de passer la convention d'assistance juridique avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Oise.
- · Autorise le maire à la signer.

Convention de maîtrise d'œuvre pour les études de réfection de trottoirs et de bordures RD594

Monsieur le maire expose au conseil municipal que dans le cadre du projet de réfection de la RD 594 en traversée de la commune (trottoirs et bordurage) il convient d'en confier l'étude ainsi que la maîtrise d'œuvre pour la réalisation et le suivi des travaux, à un cabinet spécialisé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- · De confier la maîtrise d'œuvre pour les études de réfection des trottoirs et des bordures au cabinet BEIMO pour un montant estimatif de 12 000 €Hors Taxes.
- · D'autoriser le maire à signer la convention correspondante. <u>Travaux à envisager sur cette voie</u> : ôter le coussin berlinois au niveau de l'ancienne gare, rue Jean de Ville. Prévoir en remplacement un rétrécissement.

Au niveau de la rue de la Pâturelle, prévoir un sens unique pour contenir le nombre de véhicules qui est de plus en plus important. Conseil sera demandé à la DDEA dans le cadre de

l'ATESAT pour trouver des solutions qui soient suffisamment efficaces pour la réduction de la vitesse des véhicules tout en restant sécuritaires et pratiques.

Voir si l'on peut installer un dispositif de comptage des véhicules rue de la Pâturelle

Indemnité d'Exercice de Mission (I.E.M.P.)

Vu la délibération du conseil municipal de Ville en date du 28 février 1992 fixant le régime indemnitaire du personnel communal, complétée et modifiée par les délibérations du 19 décembre 2002, du 12 décembre 2003 et du 9 juin 2005;

Considérant que, conformément à l'article 2 du Décret N° 91-875 du 6 septembre 1991, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables au personnel de la collectivité,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instituer l'indemnité d'exercice de mission des préfectures (IEMP) dans les limités prévues au décret N°1997-1223 et à l'arrêté du 26 décembre 1997 pour le personnel communal selon les modalités ci-après :

Bénéficiaires

• Filière administrative : attaché territorial Montant moyen annuel de référence : 1372.04 €

• Filière technique : Adjoint technique Montant moyen annuel de référence : 1 143.37 €

Le montant moyen annuel peut-être affecté d'un coefficient multiplicateur compris entre 0.5 et 3.

Cette indemnité pourra être versée aux agents stagiaires de la fonction publique territoriale et aux agents non titulaires de droit public sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.

Modalités de versement

L'indemnité sera versée mensuellement.

Elle sera proratisée pour les agents à temps non complet ou autorisés à travailler à temps partiel.

Le versement sera maintenu pendant les périodes de : congés annuels et autorisations exceptionnelles d'absence, congés de maternité ou paternité, états pathologiques ou congés d'adoption, accidents de travail, maladies professionnelles reconnues, congés de maladie ordinaire, longue maladie ou longue durée.

En cas de demi-traitement (congé de maladie, longue maladie, longue durée), l'indemnité sera réduite de moitié.

Elle cessera d'être versée à l'agent faisant l'objet d'une sanction disciplinaire et portant sur une éviction momentanée des services ou fonctions (agents suspendus, mis à pied ..)

Elle fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux seront revalorisés par un texte réglementaire.

Date d'effet

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er février 2010.

Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération. Il est autorisé à procéder aux attributions individuelles en tenant compte des plafonds déterminés par la règlementation.

Fête communale 2010

Réunion avec les forains prévue le jeudi 11 mars à 18h30 à la mairie.

Motion concernant la réforme des collectivités territoriales

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance des projets de réforme des collectivités territoriales et de suppression de la taxe professionnelle,

Considérant que la commune et notamment la commune rurale, doit rester la cellule de base de la démocratie et un échelon de proximité favorisant efficacité et réactivité,

Considérant que l'intercommunalité ne doit en aucun cas devenir le vecteur de la disparition des communes rurales mais au contraire qu'elle doit rester fondée sur le volontariat et demeurer un outil de coopération permettant de faire à plusieurs ce que l'on ne peut faire seul,

Considérant que le modèle français d'occupation de l'espace nécessite non pas une dilution mais au contraire une représentation forte des communes et territoires ruraux au sein des instances intercommunales et des assemblées délibérantes des autres niveaux de collectivités territoriales,

Considérant que toute réforme fiscale doit garantir aux communes rurales des ressources suffisantes et pérennes pour assumer leurs compétences ainsi qu'une réelle péréquation pour réduire efficacement les inégalités entre les territoires,

- Dit son hostilité aux dispositions du projet de réforme qui menacent l'avenir des communes rurales et affaiblissent les territoires et leurs représentants.
- Demande que la réforme de la taxe professionnelle ne réduise en aucun cas les ressources directes et indirectes que la commune percevait grâce à elle.
- Soutient la motion adoptée le 25 octobre 2009 par l'association des Maires Ruraux de France et le document qui y est joint.
- Demande aux députés et sénateurs du département de soutenir, au sein de leur groupe et par leur vote, les demandes formulées par les maires ruraux de France.

Travaux rue du Moulin du Chapitre

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de l'étude qui a été réalisée par les services du Conseil Général de l'Oise concernant les travaux d'aménagement de sécurité (trottoirs et bordurage) rue du moulin du chapitre.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de déposer une demande de subvention en 2010 pour un début de réalisation en 2011, sachant que l'importance des travaux nécessitera qu'ils se fassent sur plusieurs tranches. Monsieur le maire est chargé de contacter des cabinets d'étude pour l'élaboration du dossier et la maîtrise d'œuvre.

Acceptation de recette

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte la recette de 19.40 € provenant de la Fondation du Patrimoine et concernant un don de particulier pour la réfection de la toiture de l'église.

<u>Tarifs de location de la salle polyvalente pour les associations extérieures</u>

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'ajouter au prix de la location de la salle polyvalente aux associations extérieures, les participations ci-dessous :

- 60 €pour frais de charge de fonctionnement

- Frais d'électricité au-dessus de 300 KW au prix de 0.16 €KW
- Frais de gaz au dessus de 300 litres, au prix de 1.40 €litre Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération applicable aux locations ayant lieu à compter du ler février 2010.

Motion concernant l'usine Ferti NRJ de Passel

Le conseil municipal, à une voix contre et quatorze voix pour, Considérant la persistance de très mauvaises odeurs sur le territoire de la commune de Ville provenant du site de l'usine Ferti NRJ,

Considérant les nombreuses plaintes des habitants de la commune,

Considérant les résultats des diverses inspections effectuées par les services de l'Etat conduisant par deux fois à une mise en demeure envers les dirigeants de l'usine de respecter la réglementation,

Considérant que le site de production a été mis en service alors même que les travaux de conformité n'étaient pas terminés et notamment avant que le filtre bio ne soit installé,

Considérant que, de ce fait, les dirigeants de l'usine n'ont pas respecté le cahier des charges qui leur avait été imposé

Considérant que la nuisance olfactive qui en résulte pourrait être supprimée par une mise en conformité de l'usine,

Considérant l'engagement pris par les dirigeants de l'usine Ferti NRJ devant Monsieur le Sous-préfet de Compiègne lors de la réunion du 10 novembre 2009,

- Demande que l'activité de l'usine Ferti NRJ de Passel soit suspendue jusqu'à sa mise en complète conformité.
- Demande que l'activité de l'usine ne reprenne qu'après avoir reçu l'accord écrit des services de l'Etat compétents et en concertation avec les maires des communes concernées par cette nuisance.

Divers

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de courriers des locataires de la maison communale, rue du mont Renaud, en date des 9 et 13 janvier 2010 concernant l'éclatement d'un pneu de leur voiture ainsi que de celle d'un ami qu'ils déclarent être dû à la descente de gouttière sur le trottoir. Après délibération, le conseil municipal regrette que le maire n'ait pas été informé de ces incidents les jours mêmes où ils sont survenus – les factures de réparation datant l'une, du 16 décembre 2009, l'autre, du 5 janvier 2010 - afin qu'il puisse être fait une constatation sur place. Afin de saisir la société d'assurance de la commune, les déclarations de sinistres qui ont été faites auprès de leurs compagnies, seront demandées.

Monsieur le maire fait part au conseil municipal d'un courrier de remerciements du club des Gais Ville à Joie pour la subvention qui leur a été versée en 2009 pour l'organisation du 30^{ème} anniversaire de l'association.

Il fait part également des courriers de remerciements reçus à l'occasion de la distribution des colis de Noël aux anciens.



Réunion du 26 mars

<u>Présents</u>: Mmes et Mrs Barbillon - Hallu - Valck - Trouillet - Talon - Avot - Gimaret - Cresson - Bonenfant - Loir - Lejop - Muchembled formant la majorité des membres en exercice.

<u>Absents excusés</u>: M Brunel, procuration à M Valck - M. Delenclos, procuration à M Barbillon - Mme Colinet, procuration à Mme Hallu.

Secrétaire de séance : Mr Cresson

Compte rendu de la réunion du 22 janvier 2010 adopté.

COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2009 comme suit :

| SECTION | FONCTIONNE- MENT | INVESTISSEMENT | TOTAL |
|---------------|---------------------|----------------|-------------------|
| DEPEN- SES | 404 315.94 € | 209 158.17 € | 613 474.11 € |
| RECET- TES | 674 599.66 € | 221 278.34 € | 895 978.00 € |
| RESUL- TAT | + 270 283.72 € | + 12 120.17 € | + 282 403.89 € |

COMPTE DE GESTION 2009

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2009.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2009

Le conseil municipal approuve à l'unanimité décide d'affecter les résultats de l'exercice 2009 comme suit :

- - Réserves (article 1068 de la section d'investissement) : 37 063 €
- Report (article 002 de la section de fonctionnement) : 233 221€

TAUX DES TAXES – EXERCICE 2010

Suite à l'intégration des taux de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais au taux communaux, le conseil municipal à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux des taxes pour l'année 2010 qui sont donc fixés comme suit :

- Taxe d'Habitation: 19.81 (commune : 14.83 CCPN : 4.98)
- Foncier Bâti :35.13 (commune : 26.28 CCPN : 8.85)
- Foncier Non Bâti :89.68 (commune :70.37–CCPN : 19.31)

BUDGET PRIMITIF 2010

Le conseil municipal à l'unanimité vote le budget primitif de l'exercice 2010 comme suit : Section de Fonctionnement

| | DEPENSES | RECETTES |
|--------------------------------|-----------|-----------|
| Crédits de fonctionnement 2010 | 573 505 € | 493 558 € |
| Restes à réaliser 2009 | 0€ | 0 € |
| 002 Résultat reporté | | 223 221 € |
| TOTAL | 573 505 € | 716 779 € |

Section d'investissement

| | DEPENSES | RECETTES |
|-------------------------------|-----------|-----------|
| Crédits d'investissement 2010 | 123 320 € | 160 383 € |
| Restes à réaliser 2009 | 99 906 € | 50 723 € |
| 001 Solde d'exécution reporté | 0€ | 12 120 € |
| TOTAL | 223 226 € | 223 226 € |

<u>SERVICE ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2009</u>

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif du service assainissement pour l'exercice 2009 comme suit :

<u>SERVICE ASSAINISSEMENT - COMPTE DE</u> GESTION 2009

| | FONCTIONNE- | INVESTISSE- | |
|----------|--------------|-------------|--------------|
| SECTION | MENT | MENT | TOTAL |
| DEPENSES | 60 394.47 € | 8 538.71 € | 68 933.18 € |
| RECETTES | 56 750.69 € | 75 690.57 € | 132 441.26 € |
| RESULTAT | - 3 643.78 € | 67 151.86 € | 63 508.08 € |

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2009.

<u>SERVICE ASSAINISSEMENT - AFFECTATION</u> <u>DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2009</u>

Le conseil municipal, considérant que seul le résultat de la section de Fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

Déficit Reporté (article 002 de la section de fonctionnement) : 3 644 €

<u>SERVICE ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2010</u>

Section de fonctionnement

| | DEPENSES | RECETTES |
|--------------------------------|----------|----------|
| Crédits de fonctionnement 2010 | 50 533 € | 54 177 € |
| Restes à réaliser 2009 | 0€ | 0 € |
| 002 Résultat reporté | 3 644 € | 0 € |
| TOTAL | 54 177 € | 54 177 € |

Section d'investissement

| | DEPENSES | RECETTES |
|-------------------------------|----------|-----------|
| Crédits d'investissement 2010 | 3 932 € | 48 633 € |
| Restes à réaliser 2009 | 0€ | 0 € |
| 001 Solde d'exécution reporté | 0€ | 67 151 € |
| TOTAL | 3 932 € | 115 784 € |

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LES TERRITOIRES DE L'OISE (A.D.T.O.)

<u>Adhésion - Approbation des statuts - Désignation du</u> représentant à l'assemblée générale

Après avoir pris connaissance des statuts de l'ADTO et de ses missions, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- L'adhésion de la commune à l'Association
 Départementale pour les Territoires de l'Oise (A.D.T.O.)
- D'approuver les statuts de l'ADTO
- De s'engager à verser la cotisation annuelle fixée à 1€ par habitant, à compter du 1er avril 2010.
- D'autoriser le maire à représenter la commune au sein de l'assemblée générale de l'ADTO et à postuler aux fonctions d'administrateur.

COMMISSIONLOCALECHARGEED'ARRETER LE BILAN DES TRANSFERTS DECHARGES ET DES RESSOURCES ENTRE LACOMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYSNOYONNAIS ET LES COMMUNES - Désignationd'un délégué

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité désigne Monsieur Vincent BONENFANT en tant que représentant de la commune au sein de la commission locale chargée d'arrêter le bilan des transferts des charges et des ressources entre la communauté de communes du Pays Noyonnais et les communes

AIRE DE JEUX A LA FOLLE EMPRISE – DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal de Ville sollicite auprès de Monsieur Philippe Marini, Sénateur de l'Oise, une subvention au titre de l'Etat d'un montant de 20 000 € afin de participer au financement des travaux de réalisation d'une aire de jeux à la Folle Emprise.

ACCEPTATION DE RECETTES

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte les recettes ci-dessous :

- 100.08 € provenant du Foyer Rural de Ville pour participation aux frais d'entretien du photocopieur pour l'année 2009.
- 26.44 €provenant de l'association des supporters de Saint Etienne pour remboursement de dégradations de peinture à la salle polyvalente lors de la location des 5 et 6 décembre 2009.
- 26.60 €provenant de l'association « Féérie 60 » pour remboursement de dégradations du groom de la porte d'entrée de la salle polyvalente lors de la location des 30 et 31 janvier 2010.
- 26.40 €provenant de l'association des supporters de Saint Etienne pour frais d'électricité à la salle polyvalente lors de la location des 13 et 14 mars 2010.

BAIL MAISON RUE DU MONT RENAUD

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le bail consenti aux locataires de la maison sise 10, rue du Mont Renaud et appartenant à la commune, arrivera à expiration le 28 février 2011 et qu'il est nécessaire de prendre une décision quant à son renouvellement ou non.

- Vu le peu de ressources de la commune;
- Vu les travaux qui vont être à réaliser dans les prochaines années pour la réfection et la mise en sécurité des voiries communales;
- Vu les dépenses qui seront à prévoir;

Considérant que ce bien loué ne rapporte que peu de profit à la commune et que sa vente fournirait un apport pour le financement des travaux futurs,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de ne pas renouveler le bail des locataires.
- décide de vendre cette maison.

Les locataires seront avertis de cette décision par lettre recommandée avec accusé de réception dans les délais fixés dans le bail (soit six mois au moins avant sa date d'expiration) et seront prioritaires s'ils désirent se porter acquéreurs de la maison.

Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE

« Circuit des carrières »

Après avoir pris connaissance du dossier relatif à l'élargissement du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée à un circuit de découverte traversant le territoire de la commune, dénommé « circuit des carrières » et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- 1) Décide de donner un avis favorable sur le circuit de randonnée dénommé « Circuit des Carrières »
- 2) Décide de donner son accord sur l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, des chemins ruraux ci-après :
- du chemin rural dit « rue de l'Archerie »
- du chemin rural dit « chemin rural du Montconseil »
- du chemin rural dit « chemin rural $N^{\circ}11$ dit des carrières »
- 3) S'engage à conserver le caractère public et ouvert aux voies et chemins inscrits.
- 4) S'engage en cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin ou d'une section de chemin à proposer au Conseil général un itinéraire de substitution.
- 5) S'engage à accepter le balisage, le panneautage et la promotion du circuit.

PRÊT DE LA PETITE SALLE AU LYCEE HORTICOLE DE RIBECOURT

Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable au prêt de la petite salle et de la cuisine de la salle polyvalente au Lycée horticole de Ribécourt pour le vendredi 2 avril 2010, de 9 heures à 15 heures, en vue de réaliser une activité pédagogique pour une classe. Une participation de 50 € sera demandée pour les frais de gaz, d'électricité et de nettoyage, sous forme de don versé au CCAS de la commune.

Le Printemps des Grand-mères

Le 7 mars dernier, ils étaient une quarantaine à la salle polyvalente pour fêter, comme il se doit, le printemps des grand-mères et des grands-pères ...



Avant le repas, les retrouvailles.



Le menu

Apéritif

Assiette gourmande

Sorbet

Cuisse de canard et sa garniture

Fromage Salade

Multifruits

Vins et café

Et vite, on s'installe!

Monsieur le Maire fait son discours de bienvenue et souhaite un bon après-midi à tous.



et des Grands-pères



Après le repas, Rudy et sa partenaire chauffent l'ambiance!



On ne tarde pas à danser. D'abord, de loin.



Puis, de près.

Et enfin, de très près ...





Plus sérieux, les doyens du jour prennent la pose.

Photos: Georges Moyat

INFOS DIVERSES

RESULTATS **DE LA DERNIERE ANALYSE D'EAU** du 7 décembre 2009 Lieu de prélèvement : Mairie

| Température de l'eau 12°c 25 pH 7.10 unité pH 9 Chlore libre 0.19 mg/LCl2 Chlore total 0.25 mg/LCl2 Caractéristiques organoleptiques Résultat Norme sup. Aspect (qualitatif) 0 Couleur (qualitatif) 0 Turbidité néphélométrique NFU < 0.30 NFU 2.00 Paramètres microbiologiques Résultat Norme sup Bact. aériennes revivifiables à 22°-68h < 1 n/ml Bact. aériennes revivifiables à 36°-44h < 1 n/ml Bactéries coliformes 0 n/100ml 0 Entérocoques 0 n/100ml Escherichia coliformes /100ml—MF 0 n/100ml Fer et manganèse | | | |
|--|---|---------------|------------|
| Chlore libre 0.19 mg/LCl2 Chlore total 0.25 mg/LCl2 Caractéristiques organoleptiques Résultat Norme sup. Aspect (qualitatif) 0 Couleur (qualitatif) 0 Couleur (qualitatif) 0 2.00 Paramètres microbiologiques Résultat Norme sup Bact. aériennes revivifiables à 22°-68h < 1 n/ml | Température de l'eau | | 25 |
| Chlore total 0.25 mg/LC12 Caractéristiques organoleptiques Résultat Norme sup. Aspect (qualitatif) 0 0 Couleur (qualitatif) 0 0 Turbidité néphélométrique NFU < 0.30 NFU | рН | 7.10 unité pH | 9 |
| Caractéristiques organoleptiques Résultat Norme sup. Aspect (qualitatif) 0 0 Couleur (qualitatif) 0 0 Turbidité néphélométrique NFU < 0.30 NFU | Chlore libre | 0.19 mg/LC12 | |
| Aspect (qualitatif) Couleur (qualitatif) Odeur (qualitatif) Outpidité néphélométrique NFU Paramètres microbiologiques Bact. aériennes revivifiables à 22°-68h Bact. aériennes revivifiables à 36°-44h Bact aériennes revivifiables à 36°-44h Bactéries coliformes On/100ml Entérocoques On/100ml Escherichia coliformes /100ml—MF On/100ml Fer et manganèse Fer total Ammonium (en NH4) Nitrites (en NO2) Nitrates (en NO3) Minéralisation Conductivité à 20°C Couleur (qualitatif) O O O O O O O O O O O O O | Chlore total | 0.25 mg/LC12 | |
| Couleur (qualitatif) Odeur (qualitatif) Outprise néphélométrique NFU Faramètres microbiologiques Bact. aériennes revivifiables à 22°-68h Bact. aériennes revivifiables à 36°-44h Bact. aériennes revivifiables à 36°-44h Bactéries coliformes On/100ml Entérocoques On/100ml Escherichia coliformes/100ml—MF On/100ml Fer et manganèse Fer total <50 μg/l 200 Paramètres azotes et phosphores Ammonium (en NH4) Nitrites (en NO2) Nitrates (en NO3) <1.4 mg/l >50 Minéralisation Résultat Norme sup. On/100ml On/100m | Caractéristiques organoleptiques | Résultat | Norme sup. |
| Odeur (qualitatif) 0 Turbidité néphélométrique NFU < 0.30 NFU | Aspect (qualitatif) | 0 | |
| Turbidité néphélométrique NFU < 0.30 NFU 2.00 Paramètres microbiologiques Résultat Norme sup Bact. aériennes revivifiables à 22°-68h < 1 n/ml Bact. aériennes revivifiables à 36°-44h < 1 n/ml Bactéries coliformes 0 n/100ml 0 Entérocoques 0 n/100ml Escherichia coliformes /100ml—MF 0 n/100ml Fer et manganèse Fer total < 50 μg/l 200 Manganèse < 10 μg/l 50 Paramètres azotes et phosphores Ammonium (en NH4) < 0.05 mg/l > 0.10 Nitrites (en NO2) < 0.05 mg/l > 0.50 Nitrates (en NO3) < 1.4 mg/l > 50 Minéralisation Résultat Norme sup. Conductivité à 20°C 735 μS/l 1000 | Couleur (qualitatif) | 0 | |
| Paramètres microbiologiques Résultat Norme sup Bact. aériennes revivifiables à 22°-68h < 1 n/ml | Odeur (qualitatif) | 0 | |
| Bact. aériennes revivifiables à 22°-68h < 1 n/ml Bact. aériennes revivifiables à 36°-44h < 1 n/ml Bactéries coliformes 0 n/100ml 0 Entérocoques 0 n/100ml Escherichia coliformes /100ml—MF 0 n/100ml Fer et manganèse Fer total <50 μg/l 200 Manganèse <10 μg/l 50 Paramètres azotes et phosphores Ammonium (en NH4) <0.05 mg/l 0.10 Nitrites (en NO2) <0.05 mg/l > 0.50 Nitrates (en NO3) <1.4 mg/l > 50 Minéralisation Résultat Norme sup. Conductivité à 20°C 735 μS/l 1000 | Turbidité néphélométrique NFU | < 0.30 NFU | 2.00 |
| Bact. aériennes revivifiables à 36°-44h < 1 n/ml | Paramètres microbiologiques | Résultat | Norme sup |
| Bactéries coliformes 0 n/100ml 0 Entérocoques 0 n/100ml 0 Escherichia coliformes /100ml—MF 0 n/100ml 0 Fer et manganèse 0 n/100ml 0 Fer total < 50 μg/l | Bact. aériennes revivifiables à 22°-68h | < 1 n/ml | |
| Entérocoques 0 n/100ml Escherichia coliformes /100ml—MF 0 n/100ml Fer et manganèse Fer total <50 μg/l 200 Manganèse <10 μg/l 50 Paramètres azotes et phosphores Ammonium (en NH4) <0.05 mg/l 0.10 Nitrites (en NO2) <0.05 mg/l >0.50 Nitrates (en NO3) <1.4 mg/l >50 Minéralisation Résultat Norme sup. Conductivité à 20°C 735 μS/l 1000 | Bact. aériennes revivifiables à 36°-44h | < 1 n/ml | |
| Escherichia coliformes /100ml—MF 0 n/100ml Fer et manganèse Fer total $< 50 \mu\text{g/l}$ 200 Manganèse $< 10 \mu\text{g/l}$ 50 Paramètres azotes et phosphores Ammonium (en NH4) $< 0.05 \text{mg/l}$ 0.10 Nitrites (en NO2) $< 0.05 \text{mg/l}$ > 0.50 Nitrates (en NO3) $< 1.4 \text{mg/l}$ > 50 Minéralisation Résultat Norme sup. Conductivité à 20°C $735 \mu\text{S/l}$ 1000 | Bactéries coliformes | 0 n/100ml | 0 |
| Fer et manganèse $< 50 \mu\text{g/l}$ 200 Manganèse $< 10 \mu\text{g/l}$ 50 Paramètres azotes et phosphores $< 0.05 \text{mg/l}$ 0.10 Nitrites (en NO2) $< 0.05 \text{mg/l}$ > 0.50 Nitrates (en NO3) $< 1.4 \text{mg/l}$ > 50 MinéralisationRésultatNorme sup.Conductivité à 20°C $735 \mu\text{S/l}$ 1000 | Entérocoques | 0 n/100ml | |
| Fer total $<50 \mu g/l$ 200 Manganèse $<10 \mu g/l$ 50 Paramètres azotes et phosphores Ammonium (en NH4) $<0.05 mg/l$ 0.10 Nitrites (en NO2) $<0.05 mg/l$ >0.50 Nitrates (en NO3) $<1.4 mg/l$ >50 Minéralisation Résultat Norme sup. Conductivité à 20°C 735 μ S/l 1000 | Escherichia coliformes /100ml—MF | 0 n/100ml | |
| Manganèse < 10 μg/l | Fer et manganèse | | |
| Paramètres azotes et phosphores | Fer total | < 50 μg/l | 200 |
| Ammonium (en NH4) < 0.05 mg/l | Manganèse | < 10 µg/l | 50 |
| Nitrites (en NO2) < 0.05 mg/l | Paramètres azotes et phosphores | | |
| Nitrates (en NO3) < 1.4 mg/l > 50 Minéralisation Résultat Norme sup. Conductivité à 20°C 735 μS/l 1000 | Ammonium (en NH4) | < 0.05 mg/l | 0.10 |
| MinéralisationRésultatNorme sup.Conductivité à 20°C735 μS/I1000 | Nitrites (en NO2) | < 0.05 mg/l | > 0.50 |
| Conductivité à 20°C 735 μS/l 1000 | Nitrates (en NO3) | < 1.4 mg/l | > 50 |
| | Minéralisation | Résultat | Norme sup. |
| Conductivité à 25°C 820 uS/J 1100 | Conductivité à 20°C | 735 μS/l | 1000 |
| Conductivite a 25 C 020 μ5/1 1100 | Conductivité à 25°C | 820 µS/l | 1100 |

Conclusions sanitaires : Eau de bonne qualité batériologique et physico-chimique au regard des paramètres recherchés.



Permanences du Maire et des Adjoints 2ème trimestre 2010

| | SAMEDI |
|--------------|-------------------------------|
| M. BARBILLON | 17 avril 15 mai |
| | 12 juin |
| Mme HALLU | 10 avril 5 juin |
| M. VALCK | 24 avril 22 mai 19 juin |
| M. TROUILLET | 29 mai 26 juin |



Les personnes qui désirent rencontrer le maire ou les adjoints à leur permanence du samedi doivent prendre rendez-vous en téléphonant au secrétariat

> au 03 44 09 24 04 ou



HORAIRES DU SECRETARIAT

Le secrétariat de mairie est ouvert au public le LUNDI et le VENDREDI De 18h30 à 19h30 Pour tout rendez-vous

en dehors de ces horaires appeler au 03 44 09 24 04

ou au 09 79 09 50 34

INFOS DIVERSES



M'T dents... des visites de prévention dentaire pour vos enfants!

Votre enfant va avoir 6, 9, 12, 15 ou 18 ans... A l'approche de son anniversaire, vous allez recevoir un courrier d'invitation à se rendre chez le dentiste de votre choix, pour un examen de prévention gratuit, dans le cadre de la campagne M'T dents.

Lors de ces rendez-vous, le dentiste examine les dents de votre enfant, ses gencives, et si besoin, fait des radios. Il établit le cas échéant un programme de soins. Il donne aussi des conseils et enseigne les bons réflexes de santé dentaire : méthode de brossage, hygiène alimentaire, sensibilisation des adolescents notamment aux méfaits du tabagisme... Il insiste également sur l'importance de se faire examiner et de se soigner régulièrement.

C'est gratuit pour vous! Sur présentation de la prise en charge reçue, vous ne payez pas l'examen de prévention : celui-ci est en effet directement réglé par l'Assurance Maladie à votre dentiste.

En cas de soins consécutifs (traitement des caries et des racines, détartrage, scellement des sillons, ...):

- si votre enfant a 6 ou 12 ans, vous bénéficiez d'une avance des frais.
- si votre enfant a 9, 15 ou 18 ans, c'est à vous de faire l'avance des frais mais vous êtes rapidement remboursé.

Pour toutes les tranches d'âge, l'Assurance Maladie vous rembourse les soins consécutifs à 100 %, s'ils ont été effectués dans les 9 mois suivant la date de réalisation de l'examen bucco-dentaire. En revanche, les autres traitements (appareils d'orthodontie, prothèses) sont pris en charge au taux habituel.

Pour en savoir plus...

Rendez-vous sur le site dédié à la campagne M'T dents www.mtdents.info

* Sur la base du tarif officiel de l'Assurance Maladie.

INSERTION

Le Département accompagne l'ensemble des publics en difficulté dans leur parcours d'insertion professionnel ou social. L'ambition du Conseil général est de proposer à chacun les moyens de se reconstruire, face à des situations de précarité, à l'insuffisance de revenus ou des problèmes de logement. Le Départe-

ment, en partenariat avec l'Etat et la Région, propose de nombreux dispositifs : il a ainsi la responsabilité de la gestion du RSA ; il met également à disposition des ayant-droits un fonds de solidarité (FDS) et le fond d'insertion (FDI). Plus de 10 000 personnes ont pu bénéficié en 2008 de cette aide. Le Conseil général conduit également des actions innovantes dans le champs de l'économie solidaire.

Le Conseil général veut se tenir à l'écoute des plus fragiles. Il aide donc au développement de lieux d'accueil dans lesquels des professionnels peuvent répondre aux questions des plus démunis.

LES MAISONS DE LA SOLIDARITÉ ET DES FAMILLES (MSF)

Avec la décentralisation de l'attribution des aides financières, les MSF sont désormais à même de distribuer le Fonds de solidarité et le Fonds départemental d'insertion, ce qui fait gagner beaucoup de temps dans l'examen des dossiers. Au sein de la MSF, des assistantes sont présentes pour aider à la constitution d'un dossier de demande du RSA, pour vérifier si tous les droits de la personne sont respectés, ou pour aider à construire un vrai projet d'insertion.

MAISON DE LA SOLIDARITÉ ET DES FAMILLES DE NOYON

97, boulevard Schumann 60 400 Noyon.

Tél: 03.44.93.32.80

INFOS DIVERSES

672 chemin des prêtres 60400 Noyon

Tél: 03.44.09.70.30

Recyclerie@paysnoyonnais.fr



NE JETEZ PLUS !!!!!!!! VOS OBJETS ONT DES RESSOURCES

AMENER VOS ENCOMBRANTS A LA RECYCLERIE:

- EST UN GESTE POUR L'ENVIRONNEMENT
- ET PERMET DE CRÉER DES EMPLOIS LOCAUX

Nous redonnons vie à vos objets ménagers pour éviter qu'ils soient enfouis ou incinérés. Nous récupérons : mobilier, électroménager, matériel hi-fi, jouets, bibelots, tondeuse, vélos, outillages...

Vous pouvez venir déposer vos encombrants :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le samedi de 10h00 à 17h00

Vous pouvez aussi venir acheter de objets d'occasion dans notre « ATELIER VENTE » ouvert : Le mercredi et le vendredi de 13h30 à 17h30 et le samedi de 10h00 à 17h30.



18 boulevard Sarazin 60400 NOYON Tél: 03 44 10 82 25 mcg-noyon@cg60.fr



SESSIONS INFORMATIQUES

Inscrivez-vous...
(Nombre de places limité)

| Thème de la session | Dates et heures proposées | |
|-------------------------------------|--------------------------------|--|
| | Samedi 3 avril 2010 à 10h00 | |
| Découverte de l'ordinateur partie 1 | Mercredi 28 avril 2010 à 14h00 | |
| | Vendredi 4 juin 2010 à 14h00 | |
| | Mardi 13 avril 2010 à 10h00 | |
| Découverte de l'ordinateur partie 2 | Mercredi 19 mai 2010 à 10h00 | |
| | Jeudi 17 juin 2010 à 14h00 | |
| | Mercredi 3 mars 2010 à 10h00 | |
| Navigation | Jeudi 17 juin 2010 à 18h00 | |
| | Mardi 18 mai 2010 à 14h00 | |
| Messagerie | Mardi 6 juillet 2010 à 10h00 | |

Du côté du Comité des Fêtes











Ouf ! Le soleil était revenu pour la désormais traditionnelle chasse à l'œuf le lundi de Pâques. Les 34 enfants présents ont fait une belle récolte avec plus de 700 œufs ramassés et partagés équitablement entre tous les participants.





Cette année, le 14 juillet aura lieu le 13 ...

Changement de programme cette année pour la fête nationale.

Les festivités auront lieu le 13 au soir avec bal en plein air et restauration rapide près de la salle polyvalente.

La cérémonie au Monument aux Morts se déroulera comme d'habitude, le 14 au matin, à 9 heures. Elle sera suivie de la remise des prix aux enfants entrant en 6ème.



Les Gais Ville à Joie

| AVRIL | Jeudi 8 | Jeudi 15 | Jeudi 22 |
|-------|---------|----------|----------|
| MAI | Jeudi 6 | | Jeudi 20 |
| JUIN | Jeudi 3 | Jeudi 10 | Jeudi 17 |

Renseignements: Madame Yvonne TALON: 03 44 09 24 14



La Compagnie d'Arc

Un hôte a trouvé refuge depuis quelques semaines dans le local de la Compagnie d'arc. C'est un homme grand et discret qui a eu de la peine à venir depuis Noyon et ne repartira pas de sitôt...

La coupe d'hiver se poursuit avec une rencontre au jeu d'arc le 20 mars avec la toute nouvelle compagnie de Jussy. Le retour se fera en avril.

Le traditionnel tir à l'oiseau à 50m qui désigne le roi ou la reine 2010 a eu lieu le lundi de Pâques. Eliane Germain, reine 2009, a remis son titre en jeu pour le reprendre à la 15ème flèche et 8ème halte, devenant reine deux ans de suite.

Le tir du roitelet à 30m est prévu en avril. Roi et roitelet pourront participer au tir du Roi de France le 1er mai à Vic sur Aisne.

Le bouquet provincial, grand rendez-vous des compagnies d'arc, se déroulera à Ermont au nord de Paris le 23 mai.

Les tirs particuliers en extérieur débutent par le tir à la truite de Salency, la première quinzaine d'avril.



L'homme est un Saint-Sébastien sculpté par notre capitaine, Anne-Marie Louvigny, dans l'atelier de Serge Damiens.

C'est une œuvre de longue haleine dont vous pouvez voir la photo.



Les nouvelles du Foyer Rural



Ce qu'il s'est passé cet hiver

Jeudi 31 décembre



Toujours le même succès rencontré lors du réveillon de la St Sylvestre. Il sera de nouveau reconduit cette année, notez bien ce rendez-vous

Samedi 31 janvier : le travail et le dévouement récompensés

Lors de l'Assemblée générale du Comité Départemental de l'Oise de la Jeunesse et Sport, le 31 janvier dernier à Gouvieux, notre sympathique bénévole, Aurélie Barbillon, responsable et animatrice de l'activité badminton, a reçu des mains de son « Parrain » Georges Moyat, la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports pour son implication sportive auprès des jeunes. Ils étaient accompagnés par le Maire de Ville et par le Président du F.R.V..



Toutes nos félicitations!

Samedi 13 février : le bal folk de la St Valentin a rencontré son succès habituel avec le groupe « Palmyre ». Les nombreux danseurs ont pris beaucoup de plaisir à exécuter les différente danses tel que, polka, mazurka, scottish, etc.., dans une ambiance très conviviale.

Programme de printemps

Dimanche 18 avril: Rallye touristique.

Rendez vous place de l'église entre 8 et 9 heures pour le départ. Une info plus précise vous parviendra prochainement dans votre boite à lettre.

Inscriptions et renseignements chez Evelyne et Christian Denizart, 53 rue du Moulin du Chapitre à Ville. Tel :03.44.09.38.85.

Week-end du 1^{er} mai : Randonnée pédestre sur 2 jours avec hébergement en gîte à Baurainville. Pour y participer, les randonneurs devront être adhérents au F.R.V. et à jour de leurs cotisations. Renseignements et inscriptions au : 03.44.09.21.65.

Dimanche 16 mai : Concours de pétanque en doublette sur le parking de la salle polyvalente. Inscriptions sur place à partir de 13h30, jet au but à 14h30.

Lots pour tous. Un buffet-bar sera ouvert exceptionnellement pour l'occasion.

RAPPEL DES ACTIVITÉS

(INSCRIPTIONS AUX HEURES D'ACTIVITÉS)

Badminton:

Le mardi et le jeudi, de 19h à 21h, salle polyvalente.

Pédestre : « Les Gros Mollets »,

Le dernier dimanche du mois. Rendez vous place de l'église et départ à 9 heures.

Atelier danses folk:

Le mercredi de 19h30 à 21h, salle polyvalente.

Médiathèque:

Le lundi de 18h à19h30 et le vendredi de 16h à 17h30. Elle est située sur la droite de la Mairie et les ouvrages sont continuellement renouvelés.

Sachez qu'actuellement, se trouve une expo sur la 1^{ère} guerre mondiale, les grandes dates, la vie des poilus dans les tranchées, les femmes au travail, l'armistice, les timbres, les courriers et les cartes postales de cette époque y sont présentés. N'hésitez pas à pousser la porte de celle ci, le meilleur accueil vous y sera réservé par nos sympathiques et dévoués bénévoles. Votre visite sera pour eux une reconnaissance du travail accompli chaque semaine.

Retrouvez nos infos sur notre site : http://foyerruraldeville.hautetfort.com

Contact courriel: frv-asso@orange.fr

Cancans et coin-coins

Ce trimestre,

Catherine nous propose une énigme :



Un vieux berger qui a 17 moutons, sentant venir l'âge de la retraite, veut laisser son troupeau à ses fils.

Comme ils ne l'ont pas aidé de la même façon, il veut laisser la moitié du troupeau à l'aîné, un tiers au second et un neuvième au troisième.

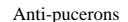
Mais, comment faire avec 17 moutons?

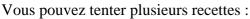
Il en parle à son ami, un berger comme lui, qui trouve la solution ...

et Magali, des astuces pour un jardin bio:

Anti-fourmis

Plantez de la lavande, de la menthe ou des œillets d'Inde, les fourmis sont incommodées par leur odeur. Elles iront s'installer ailleurs.







- 1 Faire bouillir 500 grammes de feuilles de rhubarbe dans 5 litres d'eau pendant 30 minutes. Laisser macérer 12 heures, filtrer et pulvériser. Le liquide se conserve très bien dans une bouteille placée dans un endroit frais et sombre.
- 2 Dissoudre 30 millilitres de savon de Marseille dans 1 litre d'eau et pulvériser.
- 3 Dans un bocal, laisser macérer des gousses d'ail pilées dans de l'eau pendant 24 heures et pulvériser.



Et vous, qu'allez-vous nous proposer ?

L'ami n'a plus qu'à reprendre le mouton prêté.

La part des enfants : 9 + 6 + 2 = 17.

Le berger donne 9 moutons à l'aîné, 6 au deuxième et 2 au dernier.

L'ami prête un mouton, ce qui fait 18 moutons en tout.

Réponse à l'énigme de Catherine:

Directeur de publication : Philippe BARBILLON

Comité de rédaction : Jocelyne Hallu - Denis Valck - Gilles Trouillet - Laurent Talon - Eliane Avot - Catherine Gimaret - Hervé Brunel - David Cresson - Vincent Bonenfant - Didier Delenclos - Christian Loir - Rémi Lejop - Dany Muchembled - Nathalie Colinet

Conception et réalisation : Mairie de Ville

Imprimé par nos soins à la Mairie de VILLE 5, rue de la mairie - 60400 Ville Tel 03 44 09 24 04 - Fax 03 44 09 92 82 - email mairie.ville@wanadoo.fr Site Internet : http://www.villinfos.fr